

Madame, Monsieur,  
Le Conseil d'Administration de l'OGEC, responsable de la gestion de l'école St Joseph, vous informe que pour l'année scolaire 2020/2021, le montant des rétributions par élève est de:

**30€/mois tarif de base par prélèvement mensuel**

**Ou**

**32€/mois tarif solidaire par prélèvement mensuel**

**Ou**

**35€/mois tarif pour les paiements par chèque ou espèces.**

*Dont 5€ pour le traitement des paiements par chèque et espèces*

L'école propose cette année un tarif solidaire qui permettra d'avantage d'investissements au service des enfants (rénovation de classe, achats de tables, tableaux blancs, équipement numérique...)

Auquel sera rajouté 5€ par an pour les sorties scolaires, 5€ par an pour le caractère propre et 6,90€ pour l'assurance scolaire, sur le premier versement.

Auquel pourra être ajouté un don financier pour les familles qui le désirent, déductible des impôts.

Le Conseil d'administration a fixé le tarif du repas par enfant à :

**Le tarif du repas est fixé à 4€30**

Cette année, le règlement s'effectuera soit :

- o **Par prélèvement bancaire mensuel : le 10 de chaque mois (du 10/10/2020 au 10/07/2021)**
- o **Par chèque bancaire ou espèces en une fois le 10/10/2020 pour les rétributions**  
*Le chèque, à l'ordre de OGEC SAINT-JOSEPH, sera à remettre à l'école après avoir reçu la facture*  
**Puis par chèque mensuel pour la cantine**
- o **Par chèque bancaire ou espèces en trois échéances aux dates suivantes :**
  - *Le 10/10/2020 pour la période de septembre à décembre 2020*
  - *Le 10/02/2021 pour la période de janvier à mars 2021*
  - *Le 10/04/2021 pour la période d'avril à juin 2021*

*Les trois chèques, à l'ordre de OGEC SAINT-JOSEPH, seront tous à remettre après émission de la facture et seront déposés aux dates ci-dessus.*

**Puis par chèque mensuel pour la cantine**

Afin de faciliter le travail des bénévoles de l'OGEC et d'assurer une bonne gestion de notre école, nous vous demandons de respecter les échéances prévues ci-dessus.

Les contributions servent à couvrir pour l'essentiel :

- *L'amortissement des constructions*
- *L'entretien des bâtiments*
- *Le renouvellement du mobilier*
- *Le développement du matériel informatique*
- *La gestion du personnel de l'école*

Toutes ces informations vous seront détaillées lors de l'Assemblée Générale

Merci de remplir le google form suivant :